

monde, Les Etats-Unis, cependant, entraînés par la logique des événements reviennent sur leurs pas, et abolissent les impôts sur le matériel des navires. Les rapports transmis au Congrès montrent d'une manière certaine que ainsi une nouvelle impulsion a été donnée au commerce; impulsion qu'il était impossible de prévoir. Un traité de réciprocité a été conclu avec les Etats-Unis, il y a deux ans. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains partagent avec nous le droit de pêche. Si l'hon. monsieur veut porter un coup fatal à nos pêcheries, il ne pouvait pas choisir un meilleur moyen que celui qu'il a adopté.

En 1858, le Parlement dans sa sagesse pensa que si une industrie méritait d'être encouragée, c'était celle de la construction des navires, et l'on posa en principe que tous les matériaux employés dans la construction d'un navire, seraient admis en franchise. Grâce à cette mesure, cette industrie fut encouragée et maintenant elle prospère sur tous les points des provinces maritimes.

Je dirai à l'Hon. Ministre des Finances que je ne vois pas de classe plus importante chez le peuple que la classe de ces hommes qui se sont rendus capables de défendre les murailles de bois de l'Angleterre, et l'homme qui ose travailler contre eux et les abattre, l'homme qui fait tout en son pouvoir pour nuire à ces hardis enfants du travail dont la vie est sans cesse en péril et sur le bord de l'abîme est indigne et criminel. Celui qui ose en faire sa proie et écraser leur industrie montre qu'il ne comprend pas pleinement la situation. Grâce aux soins vigilants du Parlement Canadien, notre marine est devenue une des industries les plus productives du pays. Elle a été favorisée, et cette faveur a été cause que des milliers de navires ont été construits; des contrats ont été conclus l'année dernière avec le Gouvernement à sa bonne foi pour la construction d'une quantité de navires représentée par pas moins de 200,000 tonx. Aujourd'hui on estime que notre marine a atteint cette proportion.

Comment Ontario avec toute sa richesse, avec tous les millions de son trésor contribuera-t-il au montant brut de cette taxe sur les navires?

Une voix : " Nous n'avons maintenant aucun million de surplus.

Mr. Tupper: Eh bien s'il n'existe actuellement aucun surplus, il n'en est que mieux. Car les capitaux se trouvent consacrés aux industries qui sont les gages de la prospérité d'une province. Je le demande encore : Comment Ontario contribuera-t-il ? Cette province ne paiera qu'un dollar sur 7,000 tonx, sur le chiffre brut de 200,000 tonx. Mais les navires ne sont pas seuls à souffrir de cette taxe. Elle tombe sur chaque matelot. Autrefois ils pouvaient se procurer leurs agrès sans avoir à supporter le fardeau des taxes, aujourd'hui ils seront obligés d'enga-